

Profitez des prises en charge existantes jusqu'au 31 mars 2019 pour former vos salariés !

Aides à l'Habitat

Date : 28 février / 14 juin

Coût : 150€ HT

Prise en charge : 22€ / Heure - Intégrale

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Management de la Sécurité au Travail

Date : 11 février / 2 décembre

Coût : € HT

Prise en charge : 22€ / Heure

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Marchés Publics : Dématérialisation

Date : 27 février / 15 juillet

Coût : 300€ HT

Prise en charge : 22€/Heure soit 154€ HT

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Stage de Récupérations de Points

Dates : 4 et 5 février / 3 et 4 avril / 5 et 6 juin

Coût : 220€ TTC

Prise en charge : Aucune



Pour déterminer ensemble vos projets de formation : nos équipes sont à votre disposition :

Marchés Publics : Chorus Pro

Date : 6 décembre

Coût : 300€ HT

Prise en charge : 22€/Heure soit 154€ HT

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Social - Employeur

Date : 19 mars / 17 septembre

Coût : 150€ HT

Prise en charge : 22€ / Heure - Intégrale

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Pour planifier vos formations :

Audrey

Tél : 03 25 76 27 80

ou 07 88 17 84 01

Email : formation@capeb10.fr



Pour le suivi de vos remboursements :

Nathalie

Tél : 03 25 76 27 80

Email : formation2@capeb10.fr



**Vous Conseiller
Vous Accompagner
Vous Défendre**

Logiciel devis et factures Bâtiment

Date : Organisation sur demande

Coût : en fonction du logiciel et de l'organisme

Prise en charge : 22€ / Heure

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Profitez des prises en charge existantes jusqu'au 31 mars 2019 pour former vos salariés !

Gestion d'équipe

Date : 14 mars

Coût : 380€ HT

Prise en charge : 22€/Heure - 154€ HT

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Marchés Publics - Rédaction du mémoire technique

Date : 25 septembre

Coût : 300€ TTC

Prise en charge : 22€ / Heure - 154€ HT

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Atelier Document Unique

Date : 22 février / 19 avril

Coût : 30€ TTC

Prise en charge : Aucune



Entretiens Professionnels

Date : Organisation sur demande

Coût : € HT

Prise en charge : 22€ / Heure

Indemnisation des salaires : 13€/Heure

Saisie Comptable

Date : Organisation sur demande

Coût : € HT

Prise en charge : 22€ / Heure

Indemnisation des salaires : 13€/Heure

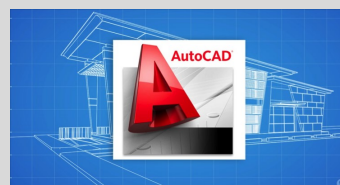
Autocad Initiation

Date : à la demande

Coût : € HT

Autocad Perfectionnement

Date : à la demande



Calcul du Coût de revient

Date : 28 mars / 27 septembre

Coût : 175€ HT

Prise en charge : 22€ / Heure

Soit 154€ HT

Indemnisation des salaires : 13€/Heure



Piloter, reprendre une entreprise : la formation REAB

Le contexte :
Confronté à des **contraintes économiques de plus en plus complexes**, le chef d'entreprise doit s'assurer de son autonomie financière, comprendre les aléas du marché et analyser ses coûts. C'est tout l'enjeu du dispositif REAB ou "Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment".

Quel objectif ?
- comprendre l'ensemble des éléments de son entreprise, d'analyser la **rentabilité de l'entreprise** et sa structure financière.
- prendre les **bonnes décisions**, opérer des **choix stratégiques**.
- **Agir** et rendre **performante la gestion** courante de l'entreprise.

Quel Coût ?
OC : la formation est intégralement prise en charge.

Quand et comment ?
Je participe tous les mois à 2 ou 3 jours de formation sur une période totale de 1,5 à 2 ans (55 jours au total).
Je crée mes outils et mets-en œuvre des méthodes simples ; je peux même travailler directement sur mes chiffres et documents internes.
Lancement de la prochaine promotion : Avril 2019.

Pour qui ?
- Aux **dirigeants d'entreprises** (artisan, conjoint, salarié).
- Aux personnes en cours de **reprise d'une entreprise artisanale du bâtiment** qui ont besoin de déléguer le terrain pour piloter progressivement la structure.
- Aux entreprises qui sont face à un changement notable : **projet de lancement d'une nouvelle activité, rachat d'une branche d'entreprise, ...**

* Pré-requis : être titulaire d'un titre de niveau IV (Bac) ou d'un titre de niveau IV (CAP / BEP) et avoir une expérience de 2 ans dans le bâtiment.

Des questions ?
Audrey au 03 25 76 27 80 ou formation@capeb10.fr

L'avis des stagiaires sortants :
« Si j'avais fait le REAB au moment où j'ai démarré l'entreprise, j'aurais gagné **beaucoup de temps et certainement de l'argent avec une gestion différente** ».
« Dans le groupe, **on est soudé, on s'entraide**. Au début chacun cachait son bilan, à la fin tout le monde travaillait ensemble ».

Réunion d'information le lundi 11 mars à 18h
Capeb Aube - 14 rue Amédée Bollée 10600 Barberey St Sulpice

Service Formation de la CAPEB et CNATP de l'Aube

Vous pouvez joindre Audrey et Nathalie au 03 25 76 27 80.

